

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **29**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUILLET, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

OBJET : POINT INFO JEUNESSE ET JEUNESSE :
CREATION TARIFS SECTION PREADO ET SEJOURS

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Maya LESNE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire
 Oûi l'exposé de son Président
 Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

PREND NOTE des nouveaux tarifs à apporter à la grille tarifaire du service Jeunesse, tenant compte des modifications apportées au fonctionnement du service ;

APPROUVE les tarifs tels que précisés ci-dessous,

TARIFS D'ACCES AU POINT INFORMATION JEUNESSE

Activités	Encadrement panier repas		Animation repas		Animation 1/2J sur place		Animation 1/2J à l'extérieur		Animation journée sur place (sans repas)			Animation journée sur place AVEC REPAS			Animation journée à l'extérieur			Trimestre Hip Hop		
	Hors CC Aspres	CC Aspres	Hors CC Aspres	CC Aspres	Hors CC Aspres	CC Aspres	Hors CC Aspres	CC Aspres	Hors CC Aspres	Aspres	CC Aspres	Hors CC Aspres	Aspres	CC Aspres	Hors CC Aspres	Aspres	CC Aspres	Hors CC Aspres	Aspres	CC Aspres
0€ à 350,60€	gratuit	gratuit	4,5	2,5	3	1	9	4	13,5	5,5	15,5	7,5	16	8	30	10				
351,61€ à 690€			5	3	3,5	1,5	10	5	15	7	17	9	18	10	35	15				
691€ à 891€			5,5	3,5	4,5	2,5	11	6	16,5	8,5	18,5	10,5	20	12	45	25				
Plus de 891€ Aides CCASPRES			6	4	5	3	13	8	18	10	20	12	23	15	50	30				
Aide CCASPRES			0	2	0	2	0	5	0	5	2,13	7,13	0	8	0	20				

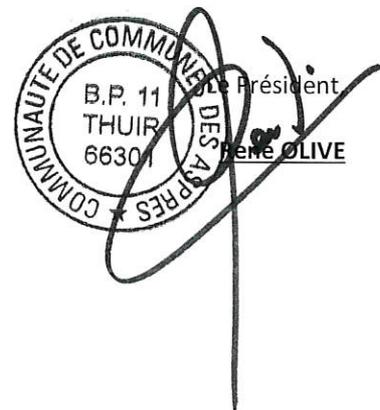
Activités	Séjour 1 Nuit		Séjour 2 nuits		Séjour 3 nuits		Séjour 4 Nuits	
	Hors CC Aspres	CC Aspres						
0€ à 350,60€	31	18	50	30	70	45	96	60
351,61€ à 690€	39	24	65	40	90	55	120	70
691€ à 891€	47	30	80	50	110	65	150	80
Plus de 891€	55	36	95	60	130	75	170	90

ADHESION ANNUELLE AU SERVICE	HORS CCASPRES 5€	CCASPRES 2€
------------------------------	------------------	-------------

AIDE MSA SUR TARIFS JOURNEE	4,31€ sur tarifs journées
-----------------------------	---------------------------

INDIQUE qu'ils sont opposables dès le 1^{er} Juillet 2019.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


 Président
 B.P. 11
 THUIR
 66301
 OLIVE

CREATION TARIFS POINT INFO JEUNESSE : ACCUEIL SECTION PREADO ET SEJOURS

- VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence optionnelle « actions sociales d'intérêt communautaire » »
- VU le recueil de l'intérêt communautaire définissant la compétence Alsh et Péricolaire,
- VU la délibération n°10-2018 fixant les tarifs d'accès au service jeunesse,

Le Président **RAPPELLE** la grille tarifaire applicable au service jeunesse, définissant différentes amplitude d'accueil.

Il **INDIQUE** que le service en constante évolution et adaptation aux nouveaux besoins, a fait le choix d'élargir ses modalités d'accueil ; ainsi, il convient d'adapter à la grille tarifaire aux 2 cas suivants :

1. Section Préado :

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée le choix de pérenniser l'accueil des jeunes de 11 et 12 ans sur une section dite « préado », pendant les vacances scolaires.

Il **INFORME** que l'accès à cette section n'étant pas prévu dans la grille tarifaire du service jeunesse, il convient d'en prévoir le tarif associé.

Ainsi il **EST PROPOSE** d'intégrer à la grille tarifaire du PIJ, le tarif « journée sur place avec repas », calculé comme suit : tarif journée + 2€ pour le repas, ce tarif étant ensuite décliné selon le quotient familial s'appliquant.

TARIFS A CRÉER

Activités	Animation journée	
	Hors CC Aspres	CC Aspres
Quotients CAF		
0€ à 350,60€	15,5	7,5
351,61€ à 690€	17	9
691€ à 891€	18,5	10,5
Plus de 891€	20	12
Aide CCASPRES = prise en charge de 2,13 €		

2. Séjours :

Il **EST PROPOSE** d'actualiser les tarifs « SEJOUR » au regard des différentes durées possibles, soit de une à quatre nuits.

Ainsi quatre tarifs sont proposés selon le nombre de nuitées du séjour, chacun étant ensuite décliné selon le quotient familial applicable.

Activités	Séjour 1 Nuit		Séjour 2 nuits		Séjour 3 nuits		Séjour 4 Nuits	
	Hors CC Aspres	CC Aspres						
Quotients CAF								
0€ à 350,60€	31	18	50	30	70	45	96	60
351,61€ à 690€	39	24	65	40	90	55	120	70
691€ à 891€	47	30	80	50	110	65	150	80
Plus de 891€	55	36	95	60	130	75	170	90

Le Président **PROPOSE** de compléter la grille tarifaire tel qu'énoncé.